



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 JUIN 2022

LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET LES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES À L'ORIGINE DE L'ILR

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) célèbre cette année ses 25 ans d'existence. L'occasion de présenter les différentes missions de l'ILR, à commencer par le service des fréquences radioélectriques, qui avec le secteur des communications électroniques, est à l'origine de la création de l'ILR en 1997.

L'Institut Luxembourgeois des Télécommunications (ILT) voit le jour en 1997. En tant qu'établissement public et autorité nationale de régulation du secteur des télécommunications, l'ILT se voit alors attribuer la mission de la gestion des fréquences radioélectriques jusqu'alors sous la responsabilité de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT). En 2000, l'ILT devient l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) en conséquence de ses attributions élargies à la régulation des marchés de l'électricité et des services postaux.

Dans le cadre des missions découlant des dispositions de la loi (modifiée) du 30 mai 2005 sur la gestion du spectre radioélectrique, l'Institut est en charge :

- De la surveillance et du contrôle des obligations des licences établies dans le cadre de la loi précitée
- Du contrôle de l'utilisation du spectre incluant la recherche de sources des brouillages et l'élimination de ces sources de brouillages

Pour le premier point, l'ILR effectue régulièrement des mesures pour vérifier certaines caractéristiques techniques des installations radioélectriques, p.ex. si la puissance rayonnée d'un site de radiodiffusion correspond aux données techniques de la licence y relative. L'ILR contrôle aussi les taux de couverture du service mobile public conformément aux obligations issues des licences octroyées en 2020 pour la bande de fréquences 700MHz.

Pour le second point, l'ILR s'est équipé, depuis sa création, de plusieurs équipements de mesures adaptés à ses besoins. Une station fixe de surveillance du spectre se trouve sur le château d'eau à Sandweiler. L'ILR peut piloter cette station, soit à partir de son siège, soit à partir de sa voiture de mesures. Aussi bien la station fixe de Sandweiler que la voiture de mesure sont équipées d'un système de radiogoniométrie permettant de déterminer la direction de provenance de signaux radioélectriques. À l'aide de ces deux stations, il est possible de localiser l'émetteur des signaux par la méthode de triangulation, dans ce cas précis la source du brouilleur.

Gestion et contrôle du spectre pendant Tour de France (TDF)

Le **Tour de France** est passé à plusieurs reprises par le Luxembourg (2002, 2006 et 2017). Le dernier en date comprenait une traversée du territoire luxembourgeois ainsi qu'un départ au Luxembourg d'une étape. Cela a nécessité une planification rigoureuse de la coordination de fréquences, d'une part avec les administrations des pays limitrophes, d'autre part, avec tous les acteurs concernés, tels que l'organisateur du Tour et les sociétés de radiodiffusion sonores et télévisuelles. L'ILR a ainsi attribué plus de 500 fréquences aux différents prestataires du Tour au Luxembourg. Ces fréquences étaient utilisées pour la communication entre cyclistes, pour la sécurité du Tour, pour la transmission de vidéo et audio (avions, motos, micros au départ) et pour la caravane de publicité. L'Institut a également assuré la surveillance du spectre pendant le trajet sur le territoire luxembourgeois. Aucune perturbation significative n'a été déclarée due à la bonne coopération de tous les acteurs.

Enchères pour l'attribution des fréquences de la 5G

L'ILR a été fortement impliqué dans la préparation d'octroi de droits d'utilisation de spectre qui a débuté en mai 2019 avec le lancement d'une consultation publique relative aux deux bandes de fréquences 5G, à savoir les bandes 700/3600MHz. Comme la quantité de spectre demandée par les parties intéressées dépassait la quantité de spectre disponible dans les deux bandes de fréquences mises en consultation, le ministre des Communications et des Médias a demandé à l'ILR, en février 2020, de préparer une procédure publique d'appel de candidature au meilleur offrant par sélection concurrentielle en vue d'une mise aux enchères des fréquences 5G, une première pour l'ILR.

Les enchères pour **l'attribution des fréquences de la 5G** se sont déroulées sur une plateforme électronique pendant cinq jours en juillet 2020. Au terme de 38 tours d'enchères, quatre candidats, incluant un nouvel entrant pour la bande des 3600 MHz, ont remporté des fréquences pour le déploiement de la 5G pour un total de plus de 41 millions d'euros s'assurant ainsi des licences d'exploitations pour une durée de 15 ans.

Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris

Prochainement, l'ILR assistera également aux travaux préparatoires relatifs à l'organisation des Jeux olympiques prévus en 2024 à Paris. En effet, à la demande de l'ANFR (Agence nationale des fréquences), l'ILR a décidé de soutenir la France dans la gestion et le contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques lors des Jeux olympiques et mettra à disposition des spécialistes de l'Institut.

Bon à savoir

Le spectre des fréquences radioélectriques constitue l'ensemble de ressources allant des fréquences les plus basses (utilisées p.ex. pour les systèmes antivol sans fil) aux fréquences les plus hautes (utilisées p.ex. pour l'exploration de la Terre par satellite).

Les fréquences radioélectriques sont des ressources rares dont l'utilisation est réservée à l'État. La loi fixe les conditions dans lesquelles les droits peuvent être concédés à des tiers. Le service Fréquences de l'Institut veille à l'utilisation efficace et à la gestion rigoureuse du spectre au profit des utilisateurs. Pour utiliser **certains services radioélectriques**, des licences sont octroyées par le ministre ayant dans ses attributions la gestion des ondes radioélectriques (le ministre des Communications et des Médias). Certaines fréquences (aussi : services radioélectriques) peuvent être utilisées sans licence particulière selon des critères préétablis par voie d'un règlement ILR (« *plan des fréquences* »).

Retrouvez plus d'informations concernant les 25 ans ILR sur <https://anniversaire.ilr.lu>

Contact Presse

Maïa Nicté MAZARIEGOS
nicte.mazariegos@ilr.lu

Tél.

+352 28 228 256
+352 691 60 40 59

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.

